



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# AVENANT 1

## À LA CONVENTION CADRE DE COOPERATION SIGNEE LE 4 AVRIL 2023

PROJET QADISHA DURABLE 2023-2025

Entre :

LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,  
GRAND CHAMBERY,  
LA VILLE DE CHAMBERY,  
LE DEPARTEMENT DE L'AUDE,  
LA FEDERATION DES MUNICIPALITES DE BCHARRE,  
LA FEDERATION DES MUNICIPALITES DE ZGHARTA,  
L'ASSOCIATION CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE.

ENTRE :

**LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

101 Cours Charlemagne – CS 20033 69269 Lyon Cedex 02

Représentée par **Fabrice PANNEKOUCKE**, Président en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil régional en date du **05 septembre 2024**

Dénommé ci-après : « collectivité territoriale française partenaire »

**GRAND CHAMBERY**

106 allées des Blachères, 73000 CHAMBERY

représenté par **Thierry REPENTIN**, Président en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du **25 septembre 2025**

Dénommé ci-après : « collectivité territoriale partenaire »

**LA VILLE DE CHAMBERY,**

Hôtel de ville, 73011 Chambéry

représenté par **Thierry REPENTIN**, Maire en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 13 mars 2023

Dénommé ci-après : « Le Maître d’ouvrage »

**LE DEPARTEMENT DE L’AUDE (CD11)**

Allée Raymond Courrière, 11855 CARCASSONNE

représenté par **Hélène SANDRAGNE**, Présidente en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 24 février 2023

Dénommé ci-après : « collectivité territoriale française partenaire »

**LA FEDERATION DES MUNICIPALITES DU CAZA DE BCHARRE (FMB)**

représentée par **Elie MAKHLOUF**, Président en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil de la fédération en date du **29 mai 2025**

Dénommé ci-après : « collectivité territoriale libanaise partenaire »

**LA FEDERATION DES MUNICIPALITES DU CAZA DE ZGHARTA (FMZ)**

représentée par **Bassam HAYKAL**, Président en exercice,

dûment autorisé par délibération du Conseil de la fédération en date du **08 juillet 2025**

Dénommé ci-après : « collectivité territoriale libanaise partenaire »

**CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE (CSI)**

24 avenue Daniel Rops, 73000 CHAMBERY

Représenté par **Martine CHOUVET**, présidente en exercice

Dûment autorisé par délibération du conseil d’administration en date du 3 juin 2025

Dénommé ci-après : « Le Maître d’ouvrage délégué »

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Les parties conviennent de modifier l'ensemble des dispositions de la Convention, signée le 4 avril 2023, dans lesquelles figure le terme « opérateur local », en le remplaçant par le terme « équipe projet au Liban ». Cette substitution terminologique s'applique à tous les articles concernés de la Convention à compter de la date de signature du présent avenant.

### L'article 3 est modifié comme suit

Le projet est structuré autour des parties prenantes principales suivantes :

- 4 collectivités territoriales françaises (Région AURA, Département de l'Aude, Grand Chambéry, ville de Chambéry) qui contribuent financièrement et techniquement à la mise en œuvre du projet.
- 2 collectivités libanaises qui contribuent techniquement et en valorisation à la mise en œuvre du projet.
- 1 maître d'ouvrage délégué : Association Chambéry Solidarité Internationale responsable de la coordination et de la mise en œuvre du projet.
- **Une équipe projet**, chargée de la mise en œuvre opérationnelle au Liban du projet, de la mobilisation des expertises portées par les partenaires techniques français en lien avec les agents des fédérations libanaises, **recrutée par l'ensemble des parties-prenantes au projet (consortium)**.
- **4 partenaires** techniques associés pour leur expertise dans les domaines suivants :
  - o Tourisme : ONG Tétraktys
  - o Agriculture : La Chambre régionale d'agriculture AURA **et la chambre départementale d'agriculture de l'Isère**
  - o Aménagement du territoire : Parc naturel régional du massif des Bauges
  - o Formation aux métiers de la montagne : ISTHIA

Le schéma partenarial et le mode de conventionnement entre ces différentes parties prenantes sont présentés dans l'annexe 4. L'ensemble de ces parties prenantes sont membres des instances de pilotage du projet présentées dans l'article 8.

### L'article 5 est modifié comme suit :

Le plan de financement est exprimé en euros. Il se présente de la manière suivante :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Région Auvergne Rhône Alpes	263 520 €	263 520 €	13 520 €	250 000 €	790 560 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>750 000 €</b>
Valorisation	13 520 €	13 520 €	13 520 €	0 €	40 560 €
Département de l'Aude	42 127 €	42 127 €	27 126 €	15 000 €	126 380 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
Valorisation	12 127 €	12 127 €	12 126 €	0 €	36 380 €
Grand Chambéry	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	15 000 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>
Valorisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ville de Chambéry	32 535 €	32 535 €	32 535 €	0 €	97 605 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>60 000 €</b>

Valorisation	12 535 €	12 535 €	12 535 €	0 €	37 605 €
Fédération de Zgharta	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	9 000 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Valorisation	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	9 000 €
Fédération de Bcharré	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	9 000 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Valorisation	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	9 000 €
Chambéry Solidarité Internationale	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €	5 400 €
<b>Contribution numéraire</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Valorisation	1 800 €	1 800 €	1 800 €	0 €	5 400 €
Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	67 451 €	59 994 €	71 400 €	71 400 €	270 245 €
<b>Contribution numéraire</b>	67 451 €	59 994 €	71 400 €	71 400 €	270 245 €
Valorisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Agence Française de Développement	374 000 €	373 000 €	373 000 €	0 €	1 120 000 €
<b>Contribution numéraire</b>	374 000 €	373 000 €	373 000 €	0 €	1 120 000 €
Valorisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>792 433 €</b>	<b>783 976 €</b>	<b>530 381 €</b>	<b>336 400 €</b>	<b>2 443 190 €</b>

**L'article 7.1 est modifié comme suit :**

Sur le plan financier

- Recevoir l'ensemble des contributions numéraires des différentes collectivités territoriales partenaires selon le plan financement précisé dans l'article 5. **La contribution allouée pour les chambres d'agriculture par la Région AURA pourra leur être versée directement par la région AURA. Dans ce cas la Région AURA rendra compte des éléments conventionnés afin qu'ils soient pris en compte dans le compte rendu financier et technique global.**
- Rendre compte à la ville de Chambéry selon les modalités prévues à l'acte de rétrocession des fonds FICOL entre la ville de Chambéry et Chambéry Solidarité Internationale signé le **4 avril 2023** et joint en Annexe 1.

**L'article 7.2 est modifié comme suit :**

Les maîtres d'ouvrage et acteurs partenaires de la coopération décentralisée ont décidé de confier la maîtrise d'œuvre de leur programme de coopération décentralisée dans les cazas de Bcharré et Zgharta à **une équipe projet dédiée située au Liban, après diffusion des offres de poste et de consultance et mise en concurrence des candidats.**

**Le comité de sélection des candidats est composé de représentants des collectivités territoriales, est chargé de l'étude et de la sélection des candidatures. La sélection finale se fait par voie consensuelle et selon des critères qui sont définis par le comité lui-même.**

**L'équipe projet intervient** sous la responsabilité de Chambéry Solidarité Internationale. Les principales missions confiées sont :

- La gestion administrative et financière du programme côté libanais ;
- La mise en œuvre des actions du programme en accord avec les collectivités françaises et libanaises pour les composantes qui les concernent (cf. article 6) et de façon coordonnée avec les partenaires techniques mobilisés sur chaque composante.

- L'atteinte des livrables notamment contribuer à l'émergence de la structure institutionnelle de pilotage du parc Qadisha.

~~Les missions détaillées sont précisées dans le cadre de l'appel à Manifestation d'intérêt validé par l'ensemble des CT et présenté en annexe 7.~~

**L'article 8.3 est modifié comme suit :**

La contribution en numéraire de la région Auvergne Rhône Alpes sera versée à Chambéry Solidarité Internationale sous la forme d'une subvention de mise en œuvre du projet selon le calendrier de vote des subventions de la collectivité, à hauteur de 250 000 € par an. ~~La part rétrocédée à la Chambre régionale d'agriculture et à la Chambre départementale d'agriculture de l'Isère pour leur accompagnement technique sur la composante 3 « Agriculture », pourra soit être versée :~~

- ~~Par Chambéry Solidarité Internationale, après réception de la contribution en numéraire de la région Auvergne Rhône Alpes~~
- ~~Par la région Auvergne Rhône Alpes directement (et donc déduite de la subvention versée Chambéry Solidarité Internationale dans ce cas), dans le cas où la région Auvergne Rhône Alpes aurait mis en place une convention cadre avec ces partenaires techniques. Dans ce cas, la région Auvergne Rhône Alpes est tenue de conserver les justificatifs et documents divers relatifs au Projet et à l'utilisation des fonds rétrocédés pendant un délai de dix (10) ans commençant à courir à la Date d'achèvement Technique, fixée à ce jour au 31 décembre 2026. La région AURA s'engage également à fournir les éléments financiers afin qu'ils puissent être intégrés dans le compte rendu technique et financier global.~~

Chambéry solidarité internationale devra présenter une demande de subvention accompagnée d'un plan de financement pour l'année civile. Plusieurs demandes de versements pourront intervenir durant l'année civile selon le modèle proposé par la Région et sur présentation de justificatifs.

La contribution en valorisation de la collectivité correspondra au temps passé des élus et agents qui participeront aux actions du projet. Un tableau pour comptabiliser les heures passées sur le projet sera fourni.

**L'article 9 est modifié comme suit :**

Le reporting technique et financier sera assuré par Chambéry Solidarité Internationale en lien étroit avec la Direction des Relations internationales de la ville de Chambéry.

Un rapport technique et financier à la fin de chacune des années de mise en œuvre du projet comprenant les comptes rendus des différentes actions réalisées ainsi que les justificatifs financiers et comptables se rapportant aux dépenses de mise en œuvre du projet pour les fonds qui lui auront été attribués sera transmis à l'AFD et aux collectivités territoriales partenaires. Ces justificatifs seront libellés en USD ou LBP, et convertis en euros sur la base de la ~~politique de taux de change validée par le conseil d'administration de Chambéry Solidarité Internationale.~~

Un point d'étape financier sera présenté au COPIL (qui se tiendra deux fois par an conformément à l'article 8) avec l'état des dépenses réalisées, la consommation du budget, les engagements financiers à prévoir à court terme et leurs appels d'offres liés pour contrôle et validation de ses membres.

Chambéry Solidarité Internationale sera garante de l'application de cette procédure, sous le contrôle de la ville de Chambéry.

Chambéry Solidarité Internationale apportera à la ville de Chambéry son assistance technique et administrative pour l'élaboration des rapports justificatifs d'emploi des fonds à adresser à l'Agence Française de Développement, dont la ville de Chambéry est responsable en sa qualité de maître d'ouvrage et Chef de file du projet au regard de la subvention obtenue.

Afin de se conformer aux éventuelles demandes de l'AFD, CSI s'engage à conserver les originaux des justificatifs de dépenses pendant une durée de **dix (10) ans commençant à courir à la Date d'Achèvement Technique, fixée à ce jour au 31 décembre 2026**, et de mettre à disposition de la ville de Chambéry une copie de l'ensemble de ces justificatifs avec chacun des rapports annuels.

**L'article 11 est modifié comme suit :**

Toute communication dans le cadre de la présente convention doit être faite par écrit. Elle doit aussi préciser l'intitulé de la présente convention et être envoyée aux adresses et correspondants suivants :

<p><b>Pour la Ville de Chambéry</b></p> <p>Nom et Prénom: Thierry REPENTIN            Adresse postale: Hôtel de ville de Chambéry            BP 73 011 73000 Chambéry            Téléphone: 06 83 34 67 49            E.mail: <a href="mailto:s.caillault@mairie-chambery.fr">s.caillault@mairie-chambery.fr</a></p>	<p><b>Pour Grand Chambéry</b></p> <p>Nom et Prénom: <b>Thierry REPENTIN</b>            Adresse postale: Hôtel de ville de Chambéry            BP 73 011 73000 Chambéry            Téléphone: 06 83 34 67 49            E.mail: <a href="mailto:s.caillault@mairie-chambery.fr">s.caillault@mairie-chambery.fr</a></p>
<p><b>Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes</b></p> <p>Nom et Prénom: <b>Fabrice PANNEKOUCKE</b>            Adresse postale : 101 Cours Charlemagne – CS            20033 69269 Lyon Cedex 02            Mitterand CS 20033, 69 269 Lyon Cedex 02            Téléphone: 04 26 73 40 00            E.mail:  <a href="mailto:elsa.guglielmetti@auvergnerhonealpes.fr">elsa.guglielmetti@auvergnerhonealpes.fr</a></p>	<p><b>Pour le Département de l'Aude</b></p> <p>Nom et Prénom: Hélène SANDRAGNE            Adresse postale: Allée Raymond Courrière.            11850 Carcassonne            Téléphone: 04 68 11 68 11            E.mail: <a href="mailto:laura.grimaud@aude.fr">laura.grimaud@aude.fr</a></p>
<p><b>Pour la Fédération des municipalités du caza de Bcharré (FMB)</b></p> <p>Nom et Prénom: Nathalie KEYROUZ            E.mail: <a href="mailto:nathalie79jk@hotmail.com">nathalie79jk@hotmail.com</a></p>	<p><b>Fédération des municipalités du caza de Zgharta (FMZ)</b></p> <p><b>Nom et Prénom: Joane KARAM</b>            E.mail: <a href="mailto:joane_karam@hotmail.com">joane_karam@hotmail.com</a></p>
<p><b>Pour Chambéry Solidarité Internationale (CSI)</b></p> <p>Nom et Prénom: <b>Martine CHOUVET</b></p>	

Adresse postale: <b>Maison des associations</b> <b>67, rue Saint François de Sales</b> <b>73000 Chambéry</b> Téléphone: <b>04 79 33 96 48</b> E.mail: <a href="mailto:csi@mairie-chambery.fr">csi@mairie-chambery.fr</a>	
--	--

**L'article 12.1 est modifié comme suit :**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé entre les parties prenantes de la présente convention. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Son effectivité ne pourra être prise en compte qu'à l'issue **de la signature de l'avenant par l'ensemble des parties prenantes.**

En cas de retrait d'un des partenaires, le plan d'action du projet sera revu d'un commun accord entre les parties prenantes et l'Agence Française de Développement.

En cas d'impossibilité de réaliser le projet tel qu'il est défini et sans qu'un avenant permette d'en assurer le bon déroulement, la convention peut être résiliée avec l'accord de toutes les parties. La résiliation entraîne la restitution des sommes versées déduction faite des frais engagés et dûment justifiés.

**Les autres articles de la convention cadre de coopération Projet Qadisha Durable 2023-2025 datant du 4 avril 2023 restent inchangés.**

Fait à Chambéry, en 7 exemplaires, le

<b>Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes</b> Fabrice PANNEKOUCKE Président	<b>Pour Grand Chambéry</b> Thierry REPENTIN Président
<b>Pour la Ville de Chambéry</b> Thierry REPENTIN Maire	<b>Pour le Département de l'Aude</b> Hélène SANDRAGNE Présidente
<b>Pour la Fédération des municipalités du caza de Bcharré (FMB)</b> Elie MAKHLOUF Président	<b>Fédération des municipalités du caza de Zgharta (FMZ)</b> Bassam HAYKAL Président
<b>Pour Chambéry Solidarité Internationale (CSI)</b> Martine CHOUVET Présidente	